

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole maternelle privée Saint Jean-
Baptiste de La Salle
Amiens (Somme)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N°0801721L_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Ecole maternelle privée Saint Jean- Baptiste de La Salle Amiens (Somme)

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N°0801721L_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Clémentine SOLERE	Ingénieur d'études
Vérificateur	Anna PECQUEUR	Directrice de projet
Approbateur	Nicole NIVault	Directrice de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'école maternelle privée Saint Jean-Baptiste de La Salle (ETS 0801721L) est localisée au n°21 de la rue Gribeauval sur la commune d'Amiens (80), dans un quartier résidentiel proche du centre-ville. Durant l'année scolaire 2010/2011, cette école maternelle, propriété de la Congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes, a accueilli 104 enfants âgés de 3 à 6 ans et 4 adultes (personnel).

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence la superposition de cet établissement avec un ancien garage automobile (BASIAS n°PIC8002850) disposant d'un dépôt souterrain de liquides inflammables (essence et gasoil). Des potentialités d'exposition existent donc à l'intérieur des bâtiments de l'école maternelle par inhalation de substances volatiles et ingestion d'eau du robinet.

La qualité des sols superficiels est susceptible d'avoir été dégradée du fait de la superposition de l'établissement avec l'ancien site BASIAS. Cependant, la totalité des sols est recouverte par un revêtement inamovible qui empêche efficacement l'accès aux sols. Le scénario d'exposition des enfants par ingestion de sols superficiels n'a donc pas été retenu.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont donc été menées sur les milieux :

- l'air sous dalle au droit du bâtiment B,
- l'air dans le sous-sol et le vide sanitaire du bâtiment A,
- l'eau du robinet au niveau du réfectoire et des sanitaires de l'école.

Les substances recherchées sont les substances volatiles susceptibles d'être associées aux activités exploitées sur le site BASIAS.

Les investigations de phase 2 ont nécessité deux campagnes de prélèvements (campagne initiale et campagne complémentaire), en raison de résultats analytiques non interprétables pour certains composés dans le milieu « air » lors

de la première campagne. Ces investigations sont conformes au programme défini à l'issue de la phase 1.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (ADEME BRGM, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont montré que :

- des composés volatils ont été quantifiés dans l'air du sous-sol et du vide sanitaire du bâtiment A. Cependant, les concentrations mesurées sont inférieures aux bornes basses des intervalles de gestion définis dans le guide de gestion des résultats des diagnostics ;
- les concentrations mesurées dans les eaux du robinet sont inférieures à la limite de quantification du laboratoire pour tous les composés recherchés. L'eau du robinet respecte les critères de potabilité.

L'ensemble des résultats de diagnostic obtenus à l'issue des campagnes initiale et complémentaire sur le site de l'école maternelle Saint Jean-Baptiste de La Salle concorde et montre que la qualité des milieux d'exposition (air intérieur et eau du robinet) au droit de l'établissement dans sa configuration actuelle ne pose pas de problème.

Toutefois, un élément complémentaire doit être pris en considération :

La qualité des sols superficiels est susceptible d'avoir été dégradée du fait de la superposition de l'établissement avec l'ancien site BASIAS. Les sols étant actuellement entièrement recouverts par un revêtement inamovible, celui-ci évite tout contact avec les enfants et permet d'assurer la compatibilité des milieux avec les usages. Cependant, la réalisation de travaux sur les revêtements extérieurs pourrait conduire à mettre à nu des sols dont la qualité n'a pas été contrôlée. Ceci amène à recommander de maintenir les revêtements extérieurs en bon état.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, nous proposons donc le classement de l'école maternelle privée Saint Jean-Baptiste de La Salle à Amiens (80) (ETS n°0801721L) en **« catégorie B : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés (travaux concernant la dalle des bâtiments ou les enrobés qui recouvrent actuellement les sols de surface). »**

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».